

Aujourd'hui, selon l'ETAP, la famille des parachutistes compte près de 713 500 militaires brevetés.

À la sortie de la Seconde Guerre mondiale, la France entreprend de réorganiser ses troupes aéroportées sur le territoire national. Les premières unités parachutistes françaises avaient été instruites sur le sol national à l'aube du conflit, mais c'est durant la guerre que la formation s'était réellement développée, avec la coopération des Britanniques et des Américains, en Grande-Bretagne, en Afrique du Nord et en Extrême-Orient. De nombreux parachutistes français avaient ainsi été formés à l'étranger — au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Pologne — et avaient reçu des brevets variés, délivrés selon les armées alliées concernées ou selon les Forces françaises libres.

La paix revenue, la nécessité de disposer d'une école parachutiste spécialisée sur le territoire national s'imposa. Des qualifications existaient déjà avant 1946 : dès 1937, un insigne en tissu avait été adopté pour les moniteurs parachutistes de l'infanterie de l'air, et en 1938 fut créé le « *brevet militaire de parachutiste de l'infanterie de l'air* », dont les premiers diplômes furent attribués à partir du 1^{er} janvier 1938.



Crédit photo : ETAP.

La création du brevet militaire de parachutiste, le 1^{er} juin 1946

Le brevet militaire de parachutiste (BMP), aussi désigné brevet de parachutiste militaire (BPM), est officiellement créé le 1er juin 1946. Sa mise en place répond à un objectif d'unification : alors que les parachutistes français avaient jusque-là reçu des brevets divers, il instaure une reconnaissance commune de la qualification parachutiste au sein des forces françaises, avec un insigne réglementaire et une procédure de formation standardisée.

L'obtention du brevet repose sur la réussite d'épreuves techniques au sol et en vol. La formation s'étend sur deux semaines : la première est consacrée à l'instruction au sol, menée par des moniteurs ; la seconde aux six sauts à ouverture automatique, dits « SOA ». Ces sauts sont effectués de jour à une hauteur de 400 mètres, à l'exception du dernier, réalisé à 300 mètres, et comprennent des sauts en conditions dites « *lisses* » (sans armes ni sac), un saut de nuit et un saut technique avec armement et gaine. Sur décision du commandement, il restait possible d'être breveté avec cinq sauts seulement, dont un saut technique. Les titulaires d'un brevet prémilitaire (PMP) n'effectuaient que trois sauts complémentaires - un de nuit, un avec gaine d'armement et un avec ouverture du ventral - portant leur total à sept.

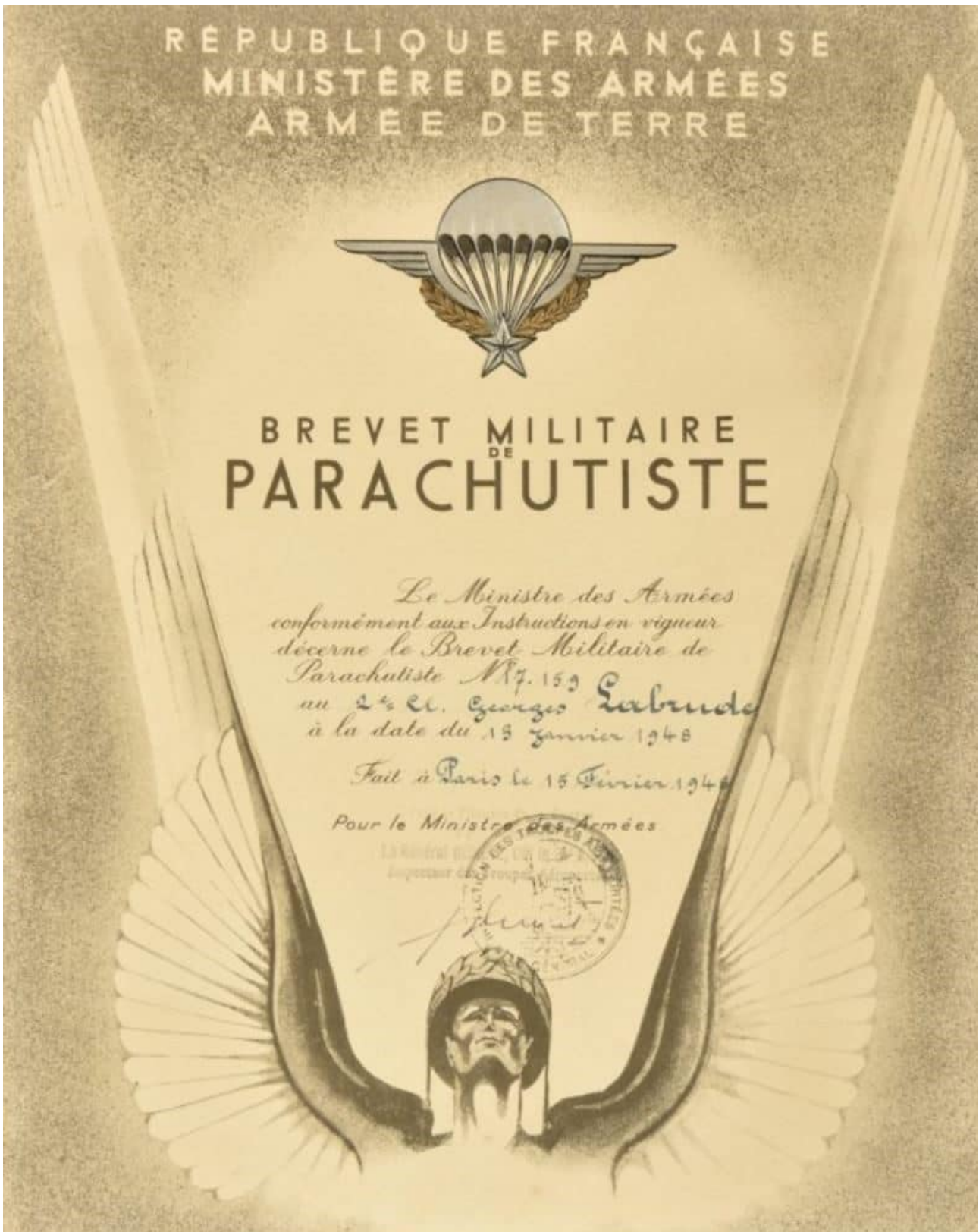
L'insigne du brevet, familièrement surnommé la « *plaque à vélo* », est décerné à tous les personnels ayant satisfait aux épreuves. Depuis sa création, le brevet a été attribué à un nombre considérable de militaires : les sources concordantes font état de plus de 700 000 titulaires, certaines évaluations approchant 708 000.



1er juin 1946 : création du brevet militaire de parachutiste (BMP) / 1er juin 1947 : création de l'École des troupes aéroportées (ETAP).

Le dispositif fut rapidement complété. Dès octobre 1946 fut institué le brevet de moniteur parachutiste, destiné à des sous-officiers en service depuis plusieurs années dans les troupes aéroportées. Gage d'expertise dans le domaine des techniques aéroportées (TAP), il permet à ses titulaires d'enseigner les techniques de base aux jeunes parachutistes et de diriger les séances de saut en tant que chef d'avion.

1er juin 1946 : création du brevet militaire de parachutiste (BMP) / 1er
juin 1947 : création de l'École des troupes aéroportées (ETAP).



La genèse de l'École des troupes aéroportées

L'École des troupes aéroportées résulte d'une série de réorganisations successives des structures parachutistes françaises au lendemain de la guerre. En avril 1945, une École de parachutistes est créée à Lannion. Dépendant de l'Armée de l'air, elle est chargée de former les parachutistes des trois armées (terre, air, mer). Est ensuite créé le COITAP (centre d'organisation et d'instruction des troupes aéroportées) à Mont-de-Marsan, sous les ordres du général Bonjour, rattaché à la 24^e division aéroportée.

Cette implantation est de courte durée. L'École de parachutistes est déplacée à Pau-Idron, ce qui donne naissance, le 16 avril 1946, au CETAP (centre école des troupes aéroportées). Selon les sources des associations parachutistes, ce centre est constitué à partir de l'École de parachutistes dissoute, du COITAP et du centre d'instruction de la 25^e division d'infanterie, regroupant ainsi des centres d'instruction au saut jusque-là disséminés sur le territoire.

La création de l'ETAP, le 1^{er} juin 1947

Le 1^{er} juin 1947, le CETAP devient l'École des troupes aéroportées (ETAP). À cette époque, l'établissement dispense à la fois l'instruction parachutiste et l'instruction tactique orientée vers le combat « *choc* ».

L'évolution se poursuit dans les années suivantes. Le 1^{er} octobre 1953, l'ETAP reçoit, outre sa mission de formation, un rôle de base opérationnelle, ce qui la conduit à prendre le nom de BETAP (base-école des troupes aéroportées), sous les ordres du colonel Edel ; en novembre 1953, elle s'installe au camp d'Astra, au nord de Pau. Dix ans plus tard, le 1er octobre 1963, la structure redevient une base opérationnelle mobile aéroportée (BOMAP) et retrouve l'appellation d'ETAP, alors commandée par le colonel Le Borgne. C'est dans cette forme, datée de la fin 1963, que l'école existe encore aujourd'hui, établie au camp « [Aspirant Zirnheld](#) » — du nom de l'auteur de la prière du parachutiste — sur un site d'environ 65 hectares au nord-ouest de Pau.



Crédit photo : ETAP.

L'ETAP aujourd'hui

Unité de formation de l'Armée de terre dépendant de la 11^e brigade parachutiste, l'École des troupes aéroportées forme les parachutistes militaires des quatre composantes des forces armées françaises : Armée de terre, Marine nationale, Gendarmerie nationale et Armée de l'air. Présentée comme le pôle de compétences interarmées dans le domaine aéroporté et « *maison-mère des bérets rouges* », elle dispense les formations individuelles et collectives, techniques et tactiques, de l'ensemble des parachutistes des trois armées et de la gendarmerie.

Chaque année, l'école forme plus de 4 000 stagiaires et réalise plus de 45 000 sauts. Au-delà de la formation, elle pilote les travaux relatifs au domaine des techniques aéroportées (pédagogie, équipements, réglementation, sécurité), participe aux études et expérimentations parachutistes, et assure la tutelle du Musée mémorial des parachutistes. Son drapeau est

1er juin 1946 : création du brevet militaire de parachutiste (BMP) / 1er juin 1947 : création de l'École des troupes aéroportées (ETAP).

décoré de la médaille de l'Aéronautique.

La structure de formation s'articule autour de plusieurs entités. La formation initiale, dispensée par la Brigade de formation au brevet parachutiste, conduit chaque année au saut à ouverture automatique environ 2 000 stagiaires. La formation de qualification prépare les futurs moniteurs parachutistes, largueurs opérationnels et chefs largueurs. Des brigades de qualification forment les cadres des troupes aéroportées - chefs de groupe, chefs de section et commandants d'unité aéroportés. Enfin, la formation de spécialisation couvre la pratique de la chute libre, de la formation des chuteurs opérationnels à grande et très grande hauteur à celle des instructeurs au saut à ouverture commandée retardée.



Suivez notre rubrique dédiée aux parachutistes

« *Quel prince aurait les moyens de protéger son pays avec des troupes pour le défendre, alors que 10 000 hommes descendant des nuages pourraient, en beaucoup d'endroits, provoquer des dommages considérables avant qu'une force suffisante puisse être rassemblée pour les repousser.* » **Benjamin FRANKLIN (1784)**

[GO !](#)